

Brumath, le jeudi 20 juin 2024

**CRA Alsace**  
**Pôle Adultes et**  
**Enfants/Adolescents 67**

**Pôle enfants et**  
**adolescents**

Hôpital de l'Elsau  
15, rue Cranach  
67200 STRASBOURG  
Tél : 03 88 11 59 52  
[cra.stbg@chru-strasbourg.fr](mailto:cra.stbg@chru-strasbourg.fr)

**Pôle adultes**  
EPSAN

141 av. de Strasbourg  
67170 BRUMATH  
Tél : 03 88 64 57 37  
[secretariatcra67@ch-epsan.fr](mailto:secretariatcra67@ch-epsan.fr)

**EPSAN** Etablissement Public  
de Santé Alsace Nord  
Un acteur majeur du dispositif de santé mentale dans le Bas-Rhin



***Lettre d'information***

« Formation des professionnels de 2<sup>ème</sup> ligne diagnostique »

Dans le cadre d'une action menée au niveau national suite à la mise en œuvre de la **Stratégie nationale pour l'autisme au sein des troubles du neuro développement 2018 – 2022**, un travail de structuration de la démarche d'accès à un diagnostic du Trouble du Spectre de l'Autisme (TSA) a été engagé au travers de trois lignes diagnostiques :

- Une **première ligne** de repérage (médecin généraliste, éducation nationale, etc.),
- Une **seconde ligne** pour la réalisation des diagnostics dits « simples » (Psychiatres et psychologues des secteurs hospitaliers et libéraux),
- Une **troisième ligne** pour la réalisation des diagnostics dits « complexes » (CRA).

Cette démarche répond à un enjeu majeur d'amélioration des délais d'attente pour l'accès à un diagnostic conforme aux Recommandations de Bonnes Pratiques Professionnelles (RBPP) de la Haute Autorité de Santé (HAS).

Elle permettra, à terme, d'améliorer, pour les personnes diagnostiquées, les suivis adaptés à leurs besoins spécifiques.

Pour ce faire, il y a lieu de favoriser la montée en compétence des 1<sup>ères</sup> et 2<sup>èmes</sup> lignes dans le repérage et le diagnostic du TSA pour replacer les CRA dans leur rôle de 3<sup>ème</sup> ligne.

Les pôles du Bas-Rhin du CRA Alsace souhaitent mener différentes actions qui sont :

- Poursuivre et intensifier les actions de sensibilisation à destination des 1<sup>ères</sup> lignes sur la clinique de l'autisme et son repérage,
- Assurer des actions de formation à destination de la 2<sup>ème</sup> ligne sur la clinique de l'autisme et son diagnostic,
- Constituer un réseau de professionnels de 2<sup>ème</sup> ligne engagés dans une démarche diagnostique.

Afin de mettre en œuvre ces actions à destination des professionnels, l'ARS a permis la création de postes de **référénts 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> lignes** sur le territoire national.

Rémi BIANCO LOITRON  
Chargé de mission  
Référént 2<sup>e</sup> ligne 67